

DHG : quelques leviers pour bien préparer la rentrée

Préparer dès maintenant la rentrée 2017

C'est le moment d'attribution de la DHG dans les collèges. Pour début février, les collèges devront faire remonter les éléments de dialogue entre l'établissement et la DSDEN sur l'évolution des postes pour la prochaine rentrée. Ensuite viendra la préparation puis le vote de la répartition de la DGH qui peut se prolonger jusqu'en fin d'année scolaire.

Ça peut sembler technique.

Pourtant c'est aussi pédagogique.

Cela concerne donc les personnels de direction, responsables pédagogiques dans l'établissement, mais aussi l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques.

C'est en effet l'occasion d'en profiter pour organiser au mieux la rentrée prochaine en utilisant les moyens donnés et pour mettre en place des démarches cohérentes

Au mieux pour les personnels :

- parce qu'il y a des liens entre DHG et Emploi du temps ;
- parce que c'est l'occasion d'associer d'autres personnels que les enseignants (par exemple dans les EPI).

Au mieux aussi pour les élèves :

- car ils peuvent bénéficier de classes dédoublées, d'effectifs réduits... ;
- car ils profiteront d'autres approches avec leurs enseignants et les personnels éducatifs du collège.



Tous concernés

Il n'y a pas de recettes, ni de solution unique.

Mais, **au regard de ce qui a pu se faire cette année, ce document peut vous aider à construire la prochaine rentrée.**

Il propose quelques pistes à adapter au fonctionnement, au projet et à la spécificité de votre collège.

Dans tous les cas, l'expérience montre que **tous les personnels sont concernés.**

L'UNSA Éducation à vos côtés

La démarche syndicale de l'UNSA Éducation est d'accompagner l'ensemble des personnels d'Éducation tout au long de leur quotidien professionnel. Ce document n'est qu'un point d'étape.

Vous pouvez régulièrement retrouver nos informations et publications sur notre site : <http://www.unsa-education.com>

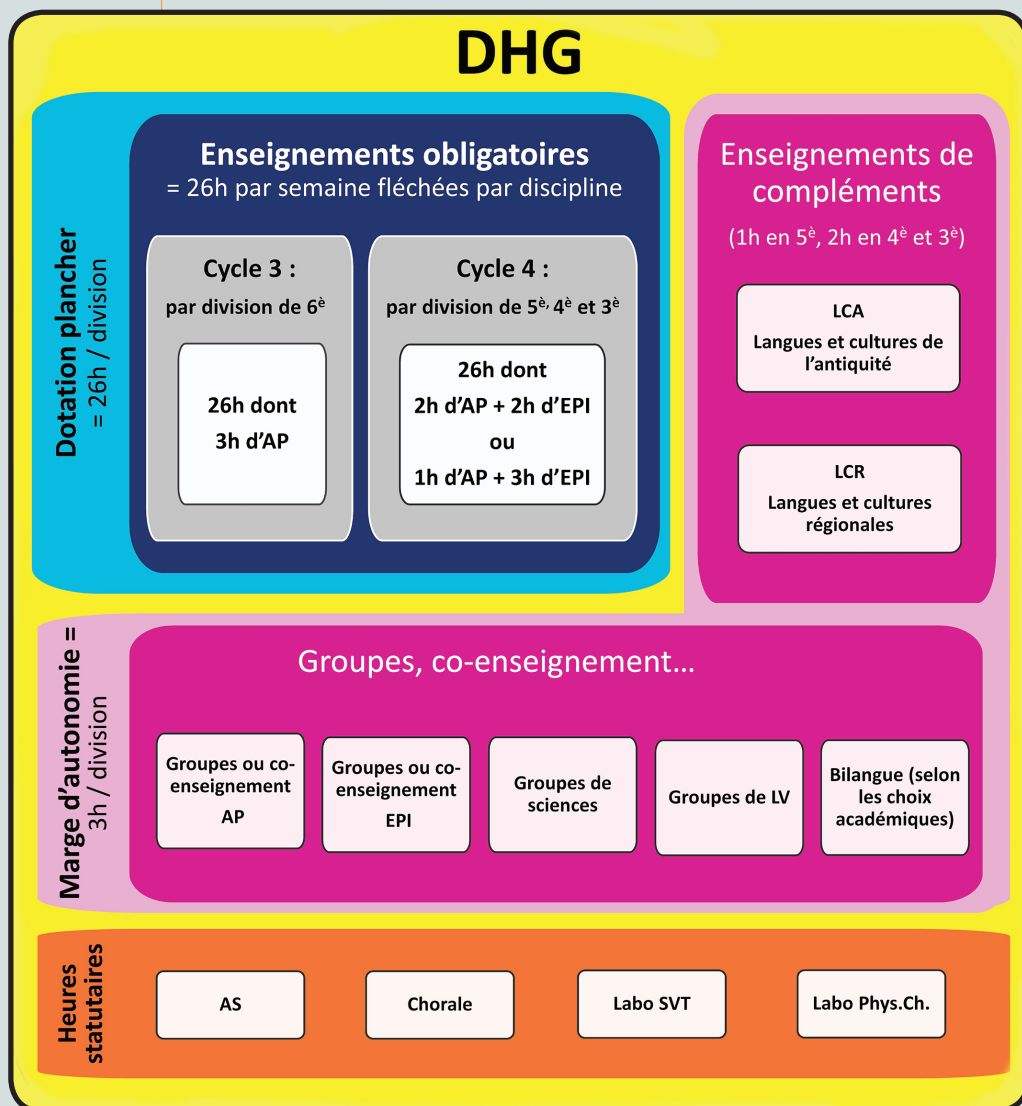
et sur ceux de nos syndicats :

- SE-UNSA (pour les enseignants) ;
- SNPDEN-UNSA (pour les personnels de direction) ;
- SIEN, SNIA-IPR (pour les inspecteurs pédagogiques) ;
- SNIES, SNMSU, SNASEN (pour les infirmières, médecins et assistants sociaux) ;
- A&I (pour les administratifs) ;
- ou tout autre syndicat de l'UNSA Éducation qui correspond à votre fonction.

Votre parole et vos témoignages sont aussi les bienvenus sur le blog « Questions d'Éduc. » : <https://questionsdeduc.wordpress.com/>

Anticiper grâce à une DHG plus facile à calculer

La DHG est maintenant plus facile à calculer, puisqu'elle obéit au même mode de calcul pour tous les collèges (même si les dialogues de gestion sont maintenus) :



- la **dotation plancher** pour les enseignements obligatoires : 26h par division, fléchées par disciplines. Attention, EPI et AP sont compris dans ces enseignements obligatoires ;

- la **marge d'autonomie** : elle augmente en cette rentrée 2017, avec 3h par division (au lieu de 2,45h pour la rentrée 2016). Cette marge finance, selon les choix des établissements : les Enseignements de complément pour le cycle 4 (LCA ou LCR), les groupes ou co-enseignement, la bilangue... ;

- les **heures statutaires** complètent la dotation, selon les modalités définies par le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un EPLE du second degré : AS, Chorale, Labo SVT, Labo Physique, Pondération... ;

- selon la nature de l'établissement, peut s'y ajouter une **dotation spécifique** aux REP+, SEGPA... Les REP n'ont pas de dotation supplémentaire mais bénéficient d'un abondement d'HSE lié à l'Accompagnement éducatif (après la rentrée) ;

- enfin, une **dotation en IMP** (indemnités pour missions particulières) complète la dotation en HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année), pour les missions qui dépassent le cadre du décret précité. Leur répartition doit également être présentée en CA.

Le Conseil pédagogique est appelé à jouer pleinement son rôle. Il permet de travailler avec transparence et équité la répartition de la DHG avant qu'elle ne soit adoptée en Conseil d'administration, ce qui peut se faire en jusqu'en juin..

Tous concernés !

Bien anticiper la répartition de la DHG permet de fluidifier les emplois du temps et de moduler les organisations pédagogiques.

Quand la DHG permet de mieux organiser les EPI

Comment organiser les EPI ?

- Il n'y a pas de formule-type, des organisations très différentes ont été choisies selon les collèges :
 - 1h/semaine pendant toute l'année : pour ne pas modifier les emplois du temps au bout d'un semestre ;
 - 2h /semaine pour chaque EPI en semestre ;
 - Des semaines dédiées, par exemple les semaines précédant les vacances scolaires.
- Au-delà de l'indication de la circulaire 2015-106 qui demande de privilégier les périodicités semestrielles ou trimestrielles, il existe pour les EPI les multiples combinaisons et organisations possibles
- Emploi du temps et DHG : autant que possible anticiper l'organisation des EPI de manière à simplifier la future construction des emplois du temps.
- De manière générale, les établissements ont fait des choix de thématiques par niveau et par classe. Laisser choisir les élèves paraît difficile d'un point de vue organisationnel.
- Pour les thématiques qui s'y prêtent, Les EPI peuvent être intégrés aux parcours éducatifs. Il peuvent permettre d'associer différents personnels.

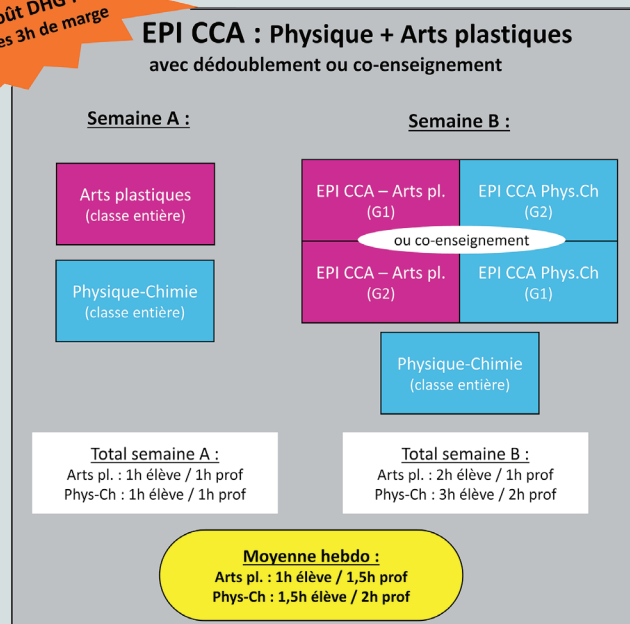
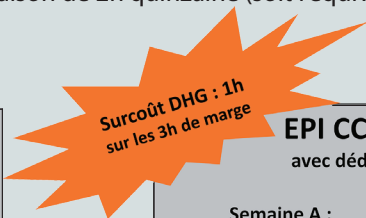
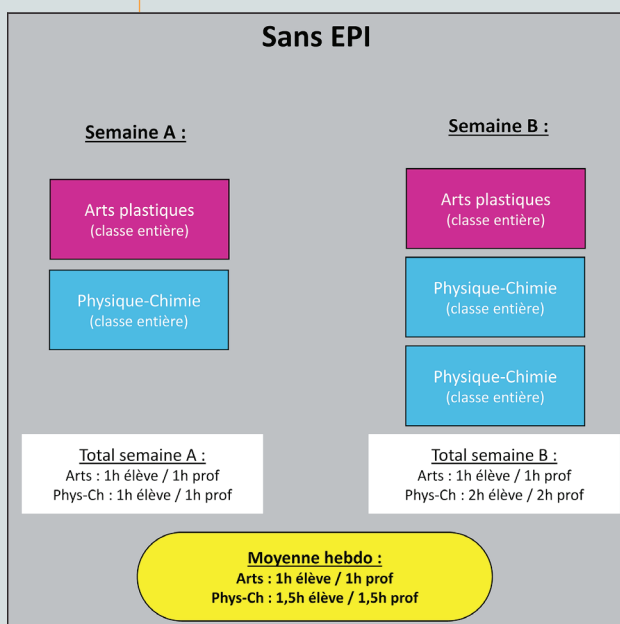
En voici quelques exemples :

 - les infirmiers scolaires (EPI « Corps, santé, bien-être et sécurité », en lien avec le Parcours santé) ;
 - les COP (EPI « Monde économique professionnel », en lien avec le Parcours avenir) ;
 - les professeurs documentalistes, les CPE (EPI « Information, communication, citoyenneté » en lien avec le Parcours citoyen et l'EMI).

Comment organiser du co-enseignement en EPI, pour quel surcoût de DHG ?

Voici un exemple de co-enseignement (ou dédoublement, au choix des enseignants) pour un EPI « Culture et création artistique », associant 2 disciplines : Physique-Chimie et Arts plastiques.

L'EPI est organisé de manière annuelle, à raison de 2h quinzaine (soit l'équivalent de 1h annuelle).



Tous concernés !

Plus d'heures permettent du co-enseignement ou du dédoublement de classe tout en respectant les horaires disciplinaires ; une pédagogie renouvelée possible avec un développement de l'interdisciplinarité.

Valoriser les sciences expérimentales en cycle 3

Comment organiser les cours de sciences en cycle 3 ?

Répartir 4h de Sciences en 3 matières, pas facile...

Là encore, pas d'uniformité dans les choix des établissements :

- certains ont « donné » 1h30 pour 2 disciplines (SVT, Physique-Chimie ou Technologie) 1h pour la 3ème (celle qui reste) ;
- d'autres ont fait le choix de répartir les 3 disciplines sur 2 enseignants : une « EIST intermédiaire », en quelque sorte...
- d'autres ont mis en place l'EIST, avec un seul enseignant en charge du programme de sciences.

Bien entendu la concertation est indispensable pour faire ces choix. Le conseil pédagogique, au sein du Cycle 3, en Conseil d'administration, c'est l'occasion d'impliquer l'ensemble des personnels éducatifs, tout en veillant aux services des enseignants concernés.

Exemple de groupes de sciences en 6ème : quel surcoût de DHG ?

Voici un exemple de groupes de sciences en 6ème qui ne consomme pas trop de DHG : 2 classes de 27 élèves sont alignées pour former 3 groupes de 18 élèves. Beaucoup plus pratique pour manipuler !

Cet exemple attribue 1h30 de Physique-Chimie, 1h30 de SVT et 1h de Technologie.

Il ne s'agit évidemment là que d'un exemple et non d'un modèle. Même ainsi il serait à adapter selon les choix d'établissements bien sûr ! (Il est à noter que l'enseignant qui n'a qu'1h d'enseignement a, pour compenser, un enseignement uniquement en groupes).

En classe entière :

Semaine A :

SVT
(classe entière)

Physique-Chimie
(classe entière)

Technologie
(classe entière)

Semaine B :

SVT
(classe entière)

SVT
(classe entière)

Physique-Chimie
(classe entière)

Physique-Chimie
(classe entière)

Technologie
(classe entière)

Moyenne hebdo par classe :

SVT : 1,5h élève / 1,5h prof
Phys-Ch : 1,5h élève / 1,5h prof
Techno : 1h élève / 1h prof

TOTAL
= 4h élève
4h profs

Surcoût DHG : 1,5h
sur les 3h de marge

Avec alignement 2 classes / 3 groupes

(3 groupes de 18 élèves pour 2 classes de 27 élèves)

Semaine A :

SVT (G1)	Techno. (G1)	Phys-Ch (G3)
Phys-Ch (G1)	SVT (G2)	Techno. (G3)
Techno. (G1)	Phys-Ch (G2)	SVT (G3)

Bloc de 3h
(une après-midi
par exemple)

Semaine B :

SVT (G1)	Techno. (G2)	Phys-Ch (G3)
Phys-Ch (G1)	SVT (G2)	Techno. (G3)
Techno. (G1)	Phys-Ch (G2)	SVT (G3)

+

SVT (6 ^{ème} A)
SVT (6 ^{ème} B)
Phys-Ch. (6 ^{ème} A)
Phys-Ch. (6 ^{ème} B)

Total semaine A pour 2 classes :

SVT : 1h élève / 3h profs
Phys-Ch : 1h élève / 3h prof
Techno : 1h élève / 3h prof

Total semaine B pour 2 classes :

SVT : 2h élève / 5h profs
Phys-Ch : 2h élève / 5h prof
Techno : 1h élève / 3h prof

Moyenne hebdo par classe :

SVT : 1,5h élève / 2h prof
Phys-Ch : 1,5h élève / 2h prof
Techno : 1h élève / 1,5h prof

TOTAL
= 4h élève
5,5h profs

Tous concernés !

Du travail en petits groupes c'est faciliter l'expérimentation en sciences